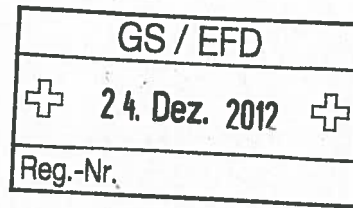


Hôtel du Gouvernement – 2, rue de l'Hôpital, 2800 Delémont

Département fédéral des finances
A l'attention de
Madame Eveline Widmer-Schlumpf
3003 Berne



Hôtel du Gouvernement
2, rue de l'Hôpital
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 51 11
f +41 32 420 72 01
chancellerie@jura.ch

Delémont, le 11 décembre 2012

Révision totale de la loi fédérale et de l'ordonnance sur les produits de construction : ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,

Par courrier du 21 septembre 2012, vous nous avez transmis le dossier de la révision citée sous rubrique.

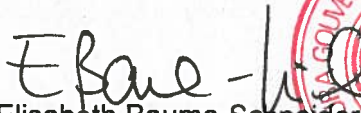
Permettez-nous tout d'abord de vous remercier de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer sur cet objet qui a retenu toute notre attention.

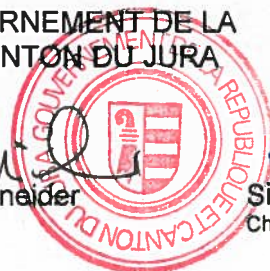
Egalement consultée dans la procédure, la DTAP vous a fait parvenir sa prise de position en date du 28 novembre 2012.

En l'absence d'enjeux spécifiques au Canton du Jura, nous pouvons nous aussi comme la DTAP nous limiter à des déclarations d'ordre général et dans ce cadre nous rallier totalement à ses remarques.

En vous réitérant nos remerciements, nous vous transmettons, Madame la Présidente, nos très respectueuses salutations.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Elisabeth Baume-Schneider
Présidente




Sigismund Jacquod
Chancelier d'Etat